

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

**Séance du 21 décembre 2023**

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni le 21 décembre 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

**Membres présents** : M. Antoine GRAU (sauf à la 38<sup>ème</sup> question), Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL (sauf à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, Mme Katherine CHIPOFF, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 4<sup>ème</sup> question), M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BÉROT, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO, Mme Nadège DÉsir, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN (sauf à la 15<sup>ème</sup> question), M. Didier GESLIN (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question), M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, Mme Aya KOFFI, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE, Mme Françoise MÉNÈS (jusqu'à la 17<sup>ème</sup> question), M. Patrick PHILBERT, M. Olivier PRENTOUT, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question), M. Michel TILLAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** :

M. Antoine GRAU (à la 38<sup>ème</sup> question), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à Mme Jocelyne ROCHETEAU), Mme Mathilde ROUSSEL (à la 20<sup>ème</sup> question), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Tony LOISEL), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU), Vice-présidents ;

M. Philippe CHABRIER (pouvoir à Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Mme Marie NÉDELLEC (à la 4<sup>ème</sup> question), Mme Chantal SUBRA (pouvoir à M. Didier ROBLIN), M. Paul-Roland VINCENT (pouvoir à M. Didier LARELLE), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS), Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI), Mme Dorothee BERGER (pouvoir à Mme Michèle BABEUF), M. David CARON (à compter de la 4<sup>ème</sup> question), M. Jean-Claude COSSET (pouvoir à M. Franck COUPEAU), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF), M. Yves DLUBAK (pouvoir à Mme Evelyne FERRAND), M. Olivier GAUVIN (à la 15<sup>ème</sup> question), M. Didier GESLIN (à compter de la 4<sup>ème</sup> question), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), M. Régis LEBAS (pouvoir à M. David CARON jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question), Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS (pouvoir à Mme Amaël DENIS à compter de la 18<sup>ème</sup> question), Mme Line MÉODE, Mme Marie-Christine MILLAUD (pouvoir à M. Gérard-François BOURNET), Mme Chantal MURAT (pouvoir à Mme Martine MADELAINE), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE),

CC\_CDA\_05\_21/12/23\_1/2

M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL (pouvoir à M. Pascal SABOURD), Mme Tiffany ROY (pouvoir à Mme Aya KOFFI), M. El Abbes SEBBA ROUSSEL à compter de la 5<sup>ème</sup> question sauf à la 20<sup>ème</sup> question), M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE (pouvoir à Mme Chantal VETTER), M. Thierry TOUGERON (pouvoir à M. Olivier GAUVIN sauf à la 15<sup>ème</sup> question), Conseillers communautaires.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick GIAT

n° 05

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : M. GRAU

**En application des articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu avant son examen au sein de l'assemblée délibérante**

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De prendre acte par un vote de la tenue du débat présentant le rapport des orientations budgétaires 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE PAR UN VOTE A L'UNANIMITÉ DE LA TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Membres en exercice : 82  
Nombre de membres présents : 51  
Nombre de membres ayant donné procuration : 22  
Nombre de votants : 73  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 73  
Votes pour : 73  
Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
ET PAR EMPÊCHEMENT  
LA VICE-PRESIDENTE  
**Séverine LACOSTE**



### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

# Contexte économique et politique

# Contexte économique

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

## ► Croissance

- La croissance de la zone euro devrait se situer autour de 0,6% pour l'année 2023. Une légère reprise économique (+1,2%) est envisagée du fait notamment du ralentissement de l'inflation. Ces prévisions restent néanmoins extrêmement fragiles au regard du contexte géopolitique mondial.
- En France, la croissance du PIB pourrait atteindre 1% en 2023. Le rebond progressif de la consommation des ménages grâce à la décrue de l'inflation devrait permettre une légère hausse de la croissance pour 2024 qui serait attendue autour de 1,4 %.

## ► Inflation

- Sur la zone euro, l'inflation est estimée à +5,6 % en 2023 et +3,2% en 2024
- En France, suite à l'instauration de différents boucliers tarifaires, l'inflation enregistrée en 2023 devrait s'établir autour de 4,2%, et diminuer progressivement sur l'année 2024 (autour de 2,6%)

## ► Déficit public

- Un déficit public devrait se situer autour de - 4,9 % fin 2023
- Le Projet de Loi de Finances pour 2024 prévoit un déficit autour de 4,4% en 2024, et un retour sous le plafond des 3% uniquement à horizon 2027

# Contexte Politique : Projet de loi de Finances 2024

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE

S<sup>2</sup>LO

DOB 2024

## ► Aménagement de la suppression de la CVAE

- La loi de Finances 2023 avait entériné une suppression totale de la CVAE en 2 années : réduction de moitié en 2023, et totalement supprimée en 2024
- Le PLF 2024 vient repousser à 2027 la suppression effective de la CVAE. Une diminution progressive du taux sera mis en place sur la période 2024-2027
- Pour les collectivités ce décalage ne change rien, car elles perçoivent depuis 2023 une fraction de la TVA nationale en lieu et place de la CVAE

## ► Hausse de la DGF

- Augmentation de l'enveloppe de la DGF à hauteur de 214 M€ sur une enveloppe globale de 27,1 Mds
- Cette augmentation permettra principalement de financer la péréquation communale (DSR et DSU)
- Malgré cette hausse globale de l'enveloppe, les intercommunalités vont subir une diminution de la dotation d'intercommunalité pour alimenter d'autres dotations, cela va se traduire pour la CdA par une perte de l'ordre de 150 K€

## ► DSIL et fonds vert

- L'enveloppe de la DSIL est reconduite au même niveau qu'en 2023, soit 570 M€, avec un objectif de financement de projets favorables à l'environnement rehaussé de 25 à 30 %
- Augmentation de l'enveloppe fonds vert de 0,5 M€ (elle s'élève pour 2024 à 2,5 M€)

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

# Situation financière fin 2023

# Situation financière fin 2023

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

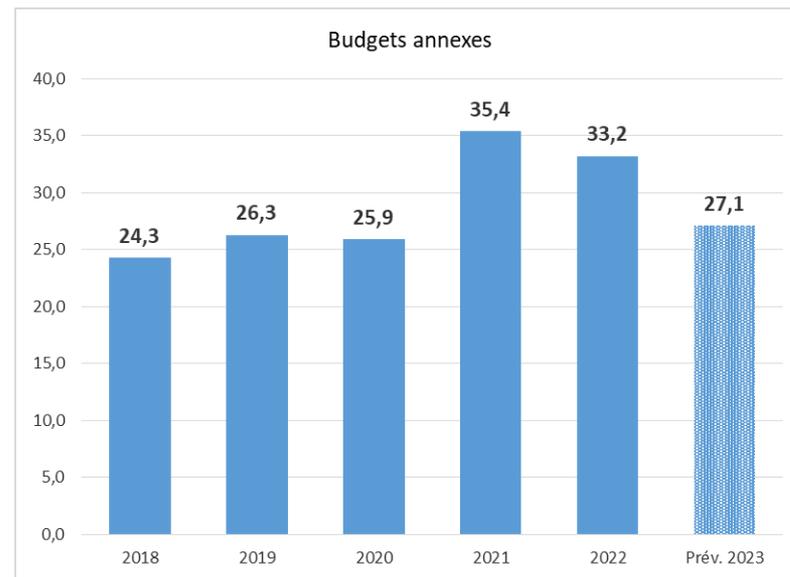
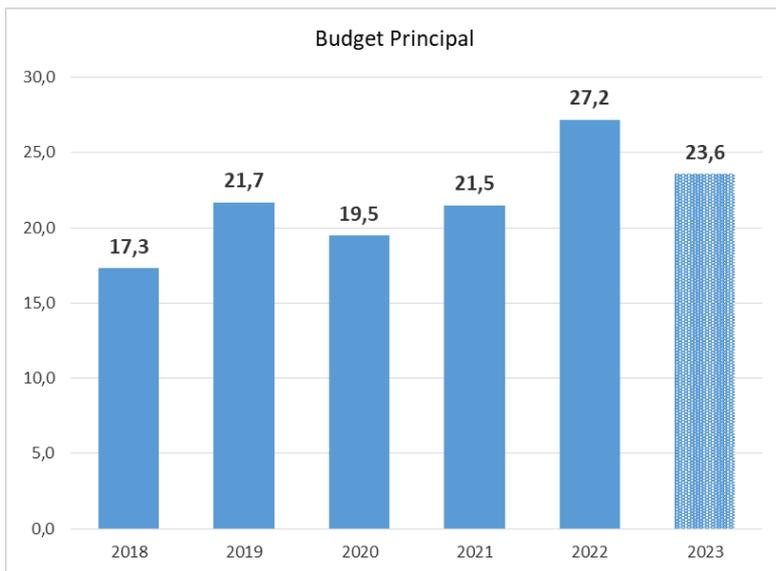
Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



## ► Un autofinancement en diminution sur 2023

- L'autofinancement du budget principal est impacté notamment par la hausse des dépenses énergétiques en 2023. Il se maintient à un haut niveau (23,6 M€), mais en diminution de 3,6 M€ par rapport à 2022 (année exceptionnelle en raison d'une forte dynamique des recettes de TVA)
- Une diminution de 6,1 M€ sur les budgets annexes, essentiellement due à l'indexation importante des contrats de prestations de services (déchets et transports), et la hausse des fluides sur les budgets eau et assainissement



# Situation financière fin 2023

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

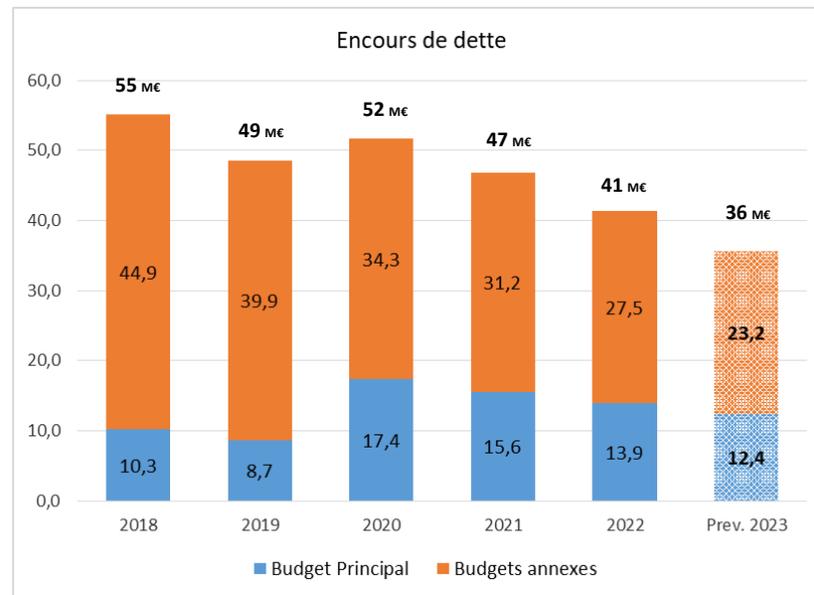
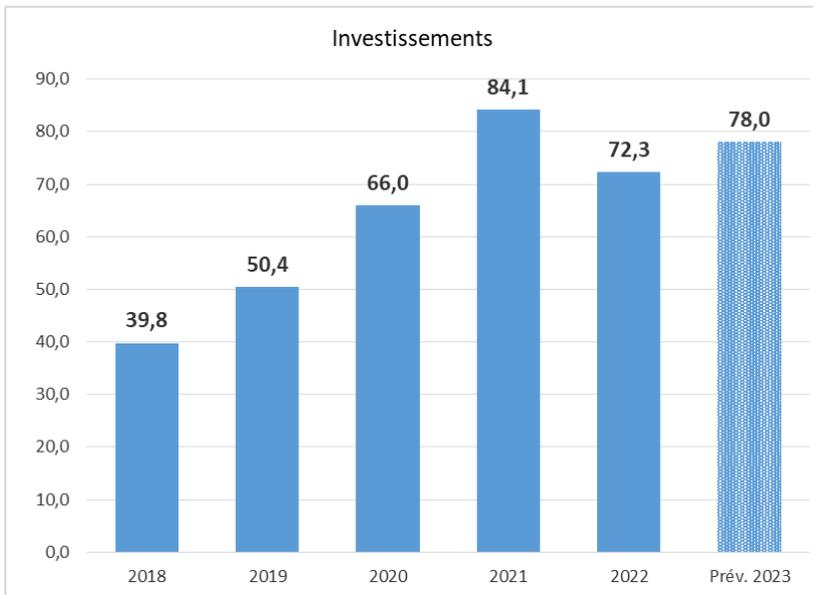
Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



## ► Un niveau d'investissement important

- 78 M€ d'investissement sur le territoire (Réhabilitation médiathèque et piscine Palmilud, renouvellement réseaux eau et assainissements, projet PRU, Bongraine, ...)
- Un encours de dette à 35,6 M€, en baisse de 5,8 M€ par rapport à 2022



Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

# Orientations budgétaires pour 2024

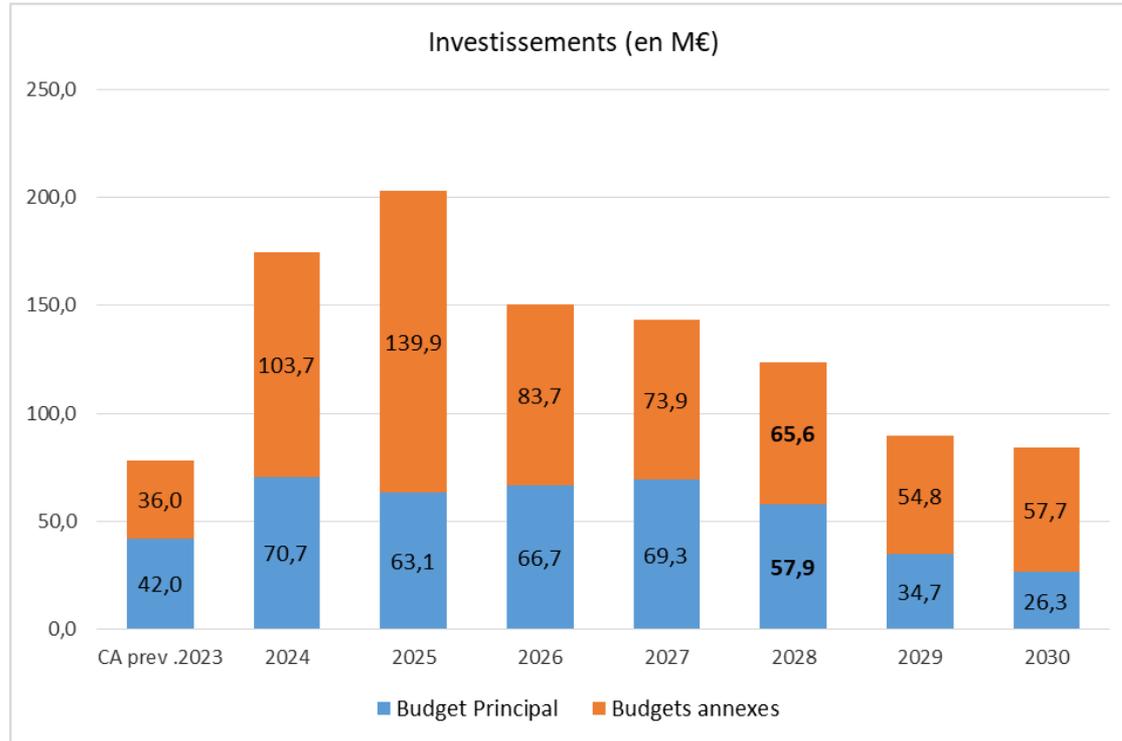
# Des investissements majeurs pour le territoire pour l'avenir : Cap sur le zéro carbone

Envoyé en préfecture le 29/12/2023  
Reçu en préfecture le 29/12/2023  
Publié le 29/12/2023  
ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

- ▶ Des investissements en lien avec le programme pluriannuel d'investissements estimé à 1 Mds d'euros sur la période 2024 - 2030 (500 M€ d'ici fin 2026)
- ▶ Un fort niveau d'investissement dès 2024, estimé à plus de 170 M€



# Des investissements tournés vers les priorités définies dans le cadre du projet de territoire

Envoyé en préfecture le 29/12/2023  
Reçu en préfecture le 29/12/2023  
Publié le 29/12/2023  
ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE

DOB 2024

## ► Répartition des investissements 2024 - 2030



# Des orientations budgétaires 2024 qui accompagnent la sobriété du territoire

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

## ► Des investissements 2024 qui accompagnent la sobriété du territoire

- Réhabilitation des réseaux eaux et assainissement (réduction des fuites et résistance aux inondations) : 27 M€ (programme total : 165 M€)
- Création SEM Energie : 1,5 M€ (programme total : 3 M€)
- Travaux GEPU : 2,7 M€ (programme total : 19 M€)
- Création pistes cyclables : 3 M€ (programme total : 23 M€)
- Renouvellement bus vers une motorisation propre : 4,2 M€ (programme total : 70 M€)
- Réhabilitation énergétiques Espaces Congrès (Forum des Pertuis) : 3 M€ (programme total : 19 M€)
- Travaux Unité compostage : 12,4 M€ (programme total : 20 M€)
- Réhabilitation énergétique Piscines Périgny et La Rochelle : 10,3 M€ (programme total : 15 M€)



## ► De nouvelles actions programmées dès 2024

- Développement de la Plateforme Rochelaise de la Rénovation Énergétique : 0,6 M€
- Poursuite du dispositif Téro à destination des entreprises : 0,5 M€

# Des orientations budgétaires 2024 qui accompagnent la solidarité du territoire

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

## ► Des investissements 2024 qui accompagnent la solidarité du territoire

- Accompagnement à la production logements sociaux : 4 M€ (*programme total : 28 M€*)
- PRU : 4 M€ (*programme total : 13 M€*)
- Projet urbain Bongraine : 1 M€ (*programme total : 3 M€*)
- Réserves foncières : 0,5 M€ (*programme total : 3,5 M€*)
- Réfection des ZAE : 2,1 M€ (*programme total : 14,7 M€*)
- Aire accueil GDV – Chatellaillon : 1,3 M€
- Aide à l'accession sociale et accession maîtrisée : 0,8 M€ (*programme total : 9 M€*)



## ► De nouvelles actions programmées dès 2024

- Lancement opération rénovation parc privé (PIG) : 300 K€
- Mise en œuvre du dispositif voile scolaire à compter de septembre 2024 pour l'ensemble des classes de CM2 des 28 communes de l'agglomération
- Ouverture d'une Licence Accès Santé : 100 K€ (*Demi année - ouverture septembre*)



# Des orientations budgétaires 2024 qui accompagnent la créativité du territoire

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

## ► Des investissements 2024 au service de la créativité du territoire

- Lancement du projet nouveau conservatoire : 1,2 M€ (*programme total\* : 12 M€*)
- Lancement du projet d'extension La Sirène : 0,5 M€ (*programme total : 12,8 M€*)
- Développement fibre optique : 1,2 M€ (*programme total : 4,8 M€*)
- Réhabilitation bâtiments économiques (*Ex Imprimerie de l'ouest*) : 3,3 M€ (*programme total : 18 M€*)
- Investissements « promotion du tourisme » : 0,5 M€ (*programme total : 3 M€*)



\* Programme total = investissements 2024-2030

# Des orientations budgétaires 2024 qui accompagnent la coopération du territoire

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

- ▶ Des investissements 2024 qui accompagnent la coopération du territoire
  - Accompagnement du Grand Port Maritime : 1,8 M€ (*programme total : 4 M€*)
  - Fonds Structurants aux communes : 1,1 M€ (*programme total : 7,8 M€*)
  - Projets ferroviaires : 1,3 M€ (*programme total : 5 M€*)
  - Réhabilitation Port de Pêche : 1,5 M€ (*programme total : 4,3 M€*)
  - Accompagnement Université : 1,7 M€ (*programme total : 6,6 M€*)
  
- ▶ De nouvelles actions programmées dès 2024
  - Actualisation du Pacte Fiscal et Financier



Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

# Financement de ces orientations budgétaires 2024

## Budget Principal

# Fonctionnement – Budget Principal

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



## ► Evolution des recettes de fonctionnement

- Des recettes 2024 estimées à 115 M€, en hausse de 1,2 % (soit +1,3 M€). Cette augmentation est quasi exclusivement liée aux recettes fiscales
- Suite à la suppression successive de la TH et de la CVAE, la CdA perçoit une compensation sous forme de quote-part de TVA nationale. Sur 2024, la TVA représentera 41 M€, soit 36 % des recettes. Une évolution à hauteur de 4 % est estimée (évolution sans aucun lien avec la conjoncture locale)
- Un montant de taxe de séjour attendu en légère baisse suite aux mesures prises sur les meublés de tourisme (- 0,3 M€)
- Une légère diminution des recettes usagers sur les piscines et la médiathèque sera constatée (fermeture partielle d'établissements pour travaux)
- Sur les années suivantes, une indexation moyenne à hauteur de 2% est envisagée

# Fonctionnement – Budget Principal

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



## ► Evolution des dépenses de fonctionnement

DOB 2024

- Une hausse des dépenses à hauteur de 1,8% est estimée pour l'année 2024 (soit + 1,6M€). Cette évolution maîtrisée s'explique par différents éléments conjoncturels sur les années 2023 et 2024 :
  - Fermetures partielles d'établissements (piscines, médiathèque) qui génèrent des baisses de dépenses exceptionnelles sur l'année 2024
  - Diminution sur le poste fluides (-12%) prévue sur 2024
  - Arrêt du dispositif post-covid d'aide à la création d'emploi à compter de 2024
- En cohérence avec la prospective, une évolution maximale à hauteur de 5% de la masse salariale est envisagée pour l'année 2024 et 2025. Sur l'année 2024, les évolutions réglementaires (point indice, cotisation retraite) ainsi que l'impact en année pleine des créations de postes 2023 pèsent pour environ 4%.

Aussi, afin de respecter cette évolution à 5%, une marge de manœuvre à hauteur de 1% est disponible, ce qui correspond à 4 nouvelles créations de postes (+ 2 postes financés).

- Le développement de certaines compétences (PIG, PRRE, notamment), la mise en œuvre de nouveaux projets (voile scolaire, Licence Accès Santé), ainsi que l'inflation sur les contrats actuels vont mécaniquement engendrer une hausse du poste charge à caractère général (+1 M€)

# Fonctionnement – Budget Principal

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

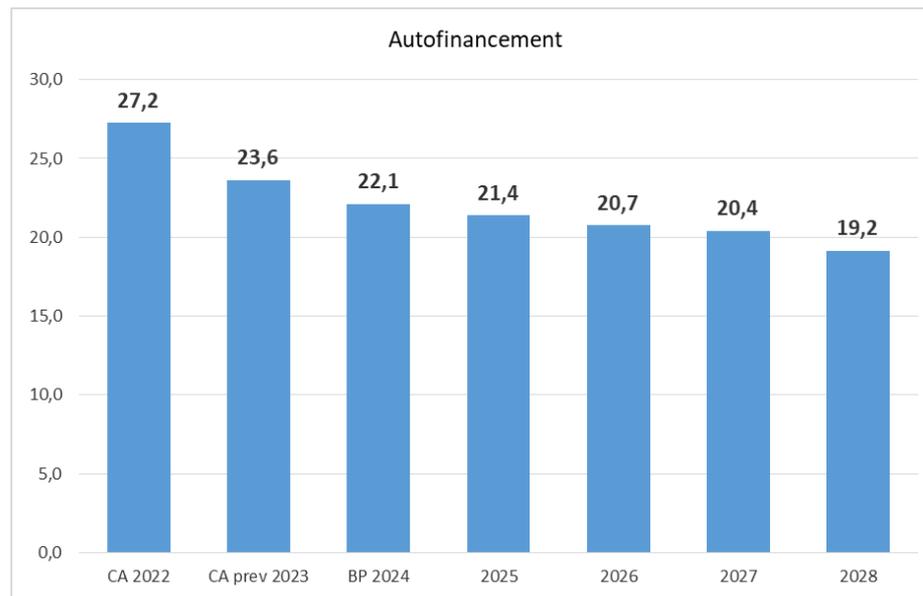
Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



## Autofinancement

- Sur l'année 2024, la hausse des recettes ne permet pas le financement de l'intégralité des augmentations de dépenses (masse salariale, développement de compétences, ...)
- Une baisse de l'autofinancement de 1,5 M€ est estimée sur 2024
- L'autofinancement devrait se stabiliser autour de 19 M€ sur les années suivantes (hausse des intérêts et des participations aux budgets annexes notamment)



# Fonctionnement – Budget Principal

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

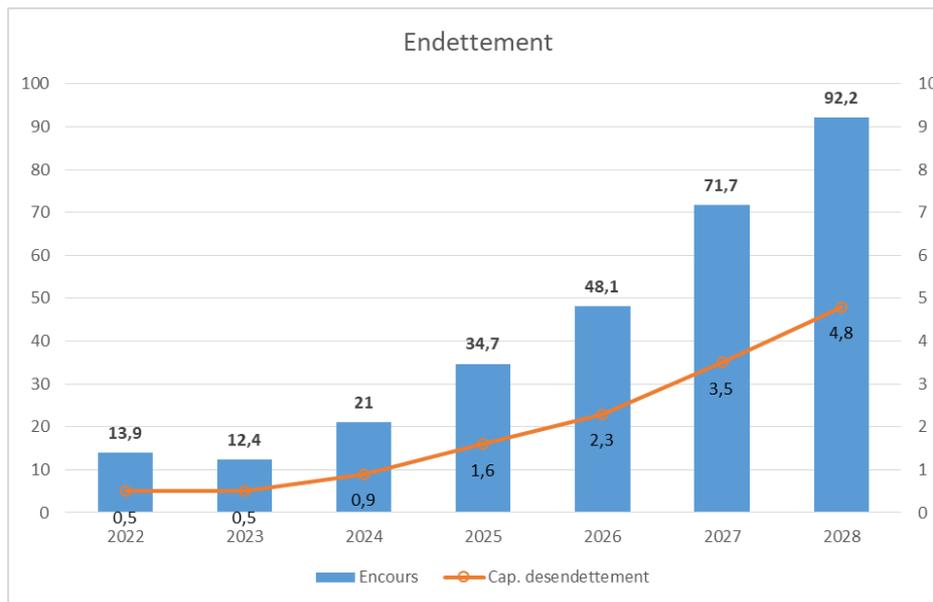
Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



## ► Endettement

- Sur l'année 2024, un emprunt d'environ 10 M€ sera nécessaire pour financer les investissements (70 M€ prévus sur l'année)
- Face aux investissements importants prévus au PPI sur les prochaines années, l'endettement pourrait s'élever autour de 90 M€ en 2028, soit une capacité de désendettement légèrement inférieure à 5 années



Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

# Financement de ces orientations budgétaires 2024

## Budgets Annexes

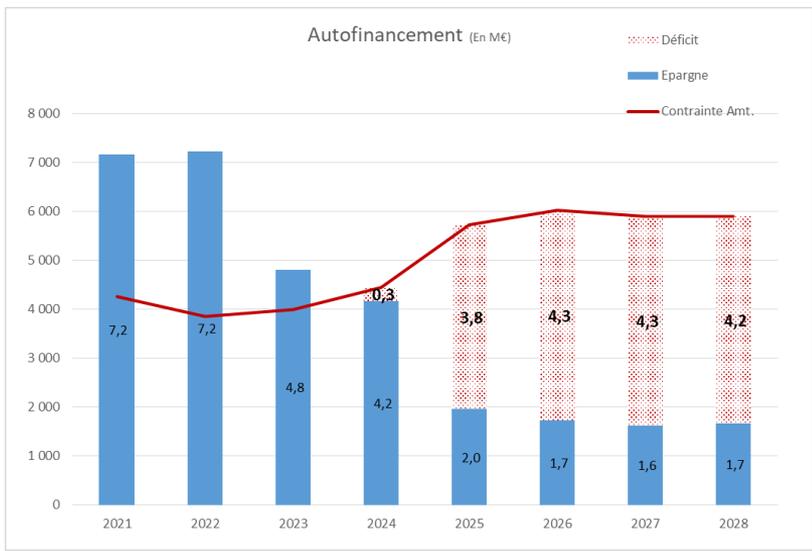
# Budget Gestion et Prévention des Déchets

Envoyé en préfecture le 29/12/2023  
Reçu en préfecture le 29/12/2023  
Publié le 29/12/2023  
ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

- Depuis plusieurs années, le budget gestion des déchets connaît une hausse constante de la collecte et traitement. Sur l'année 2023, cela s'est traduit par une charge supplémentaire d'environ 3M€. L'équilibre du budget sera trouvé notamment grâce à la hausse du TEOM de 3% décidée en en début d'année. Sur l'année 2024, une hausse des dépenses à hauteur de 3,8 M€ est attendue notamment liée à la très forte indexation des contrats, au nouveau contrat de prestations de collecte, ou la mise en œuvre d'actions dans le cadre du PLPMA. Malgré une indexation des bases de TEOM estimée à 4%, l'équilibre du budget ne sera pas trouvé fin 2024, le déficit devrait se situer entre 0,5M€ et 1 M€.
- Sur les années suivantes, face à la hausse programmée de certaines charges (Indexation des contrats, nouveau contrat centre tri, surcote nouvelle unité de compostage, masse salariale), et aux investissements importants à venir (unité de compostage, centre de tri, centres de valorisation...), l'équilibre du budget ne sera pas atteint (autofinancement insuffisant pour couvrir les dotations aux amortissements).



*Un déficit constaté dès 2024, qui s'accroît sur les années suivantes pour atteindre 4,3 M€ dès 2026*

# Budget Gestion et Prévention des Déchets

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

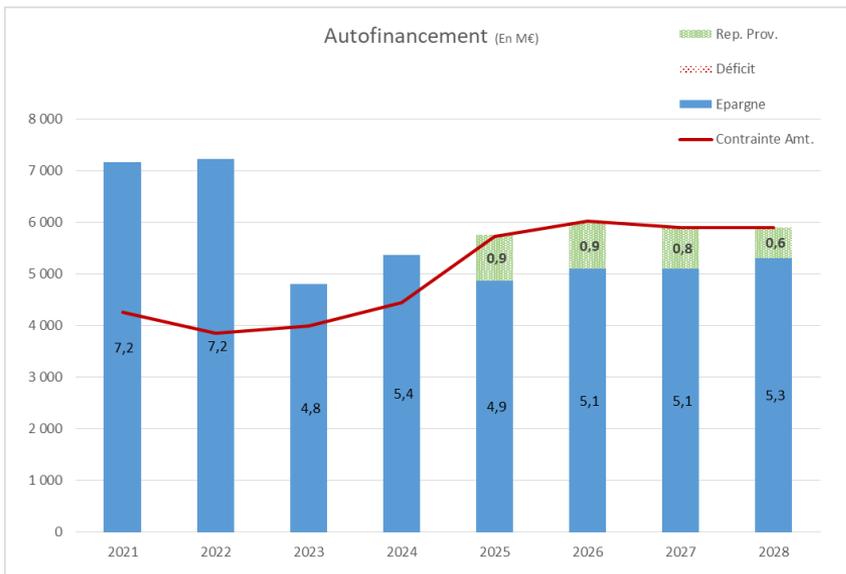
Publié le 29/12/2023

ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



DOB 2024

- Face à ces difficultés budgétaires et afin de poursuivre la stratégie déchets adoptée en 2022, différents leviers doivent être actionnés d'ici à 2026. En effet, le budget devra avoir retrouvé un équilibre avant le passage à la TEOMI pour l'année 2027. Afin d'atteindre cet équilibre budgétaire, il est proposé de poursuivre la stratégie financière mise en œuvre sur les 2 dernières années :
  - Hausse du taux de TEOM de l'ordre de 10% lissée sur 3 années 2024, 2025, 2026 : Sur l'année 2024, une augmentation de 3% du taux est proposée (passage d'un taux de 9,59% à 9,88 %). Une augmentation identique sur 2025 et sur 2026 (+3% chaque année) pourra ensuite être programmée
  - Déploiement de la redevance spéciale administrations et entreprises de façon progressive sur les années 2024 à 2026
  - Une utilisation des provisions pour combler le déficit résiduel



*La hausse sur 3 années du taux de TEOM pourrait le faire passer de 9,59 % en 2023 à 10,48 % en 2026*

# Budget Mobilité Transports

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

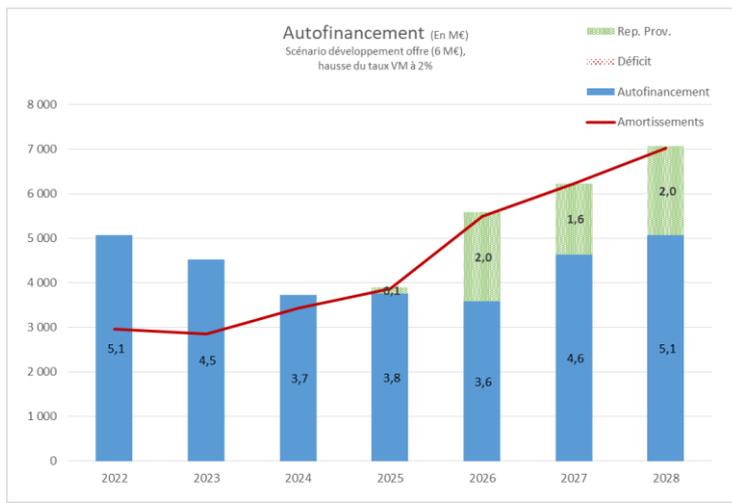
Publié le 29/12/2023

S<sup>2</sup>LO

ID : 017-241700434-20231221-DCG211223\_05-DE

DOB 2024

- Un budget 2024 fortement impacté par les indexations des contrats des opérateurs de transport (l'indexation des contrats se chiffre à 3 M€ sur 2023)
  - La dynamique du versement mobilité (+6% sur 2023, soit +1,7 M€), et la hausse des recettes voyageurs suite à la modification de la grille tarifaire sur 2023, permettent l'équilibre du budget sur l'année 2024
- ⇒ Afin de permettre le renouvellement du parc véhicules vers une motorisation électrique (70 M€ au global), et dégager une enveloppe supplémentaire d'environ 6 M€ pour développer l'offre (Bus, vélos, TER, Car Express, ..) à compter de 2025, il sera proposé à compter de l'année 2025, d'actionner 3 leviers :
- Une augmentation du taux de versement mobilité : actuellement à 1,70 %, il est proposé de le fixer à 2% à compter de 2025 (+5,2 M€)
  - Une augmentation de la participation du budget principal : +1 M€ à compter de 2025 (soit une subvention globale de 2M€)
  - Une utilisation des provisions pour combler le déficit résiduel



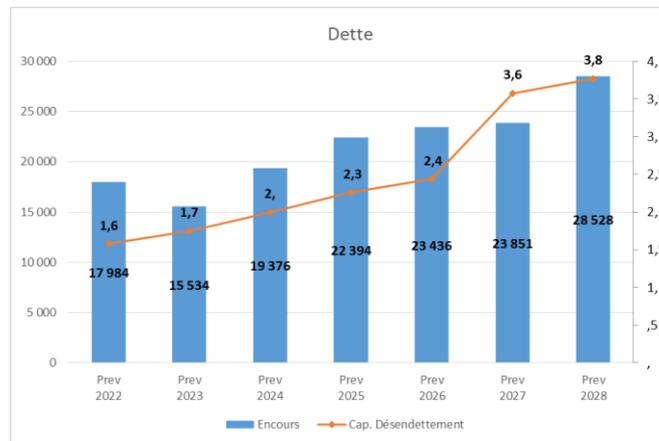
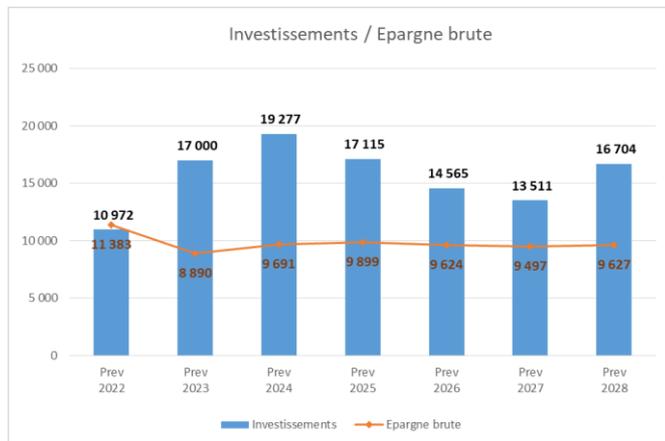
*Le taux du VM à 2% devra être délibéré en fin d'année 2024 afin d'être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025*

# Budget Assainissement

Envoyé en préfecture le 29/12/2023  
 Reçu en préfecture le 29/12/2023  
 Publié le 29/12/2023  
 ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



- Après une année 2023 fortement impactée par la crise énergétique (+3 M€ sur le poste aide), les dépenses de fonctionnement 2024 vont légèrement diminuer (-1 M€), baisse uniquement liée à la détente sur les prix de l'électricité (-15%). Après avoir mécaniquement diminuée en 2023, l'épargne brute va repartir à la hausse (+1,8 M€ par rapport à 2023) sans retrouver néanmoins les niveaux des années précédentes.
  - Suite à l'adoption du schéma directeur assainissement, un investissement de 110 M€ est prévu sur la période 2024-2028, dont 27 M€ sur l'année 2024 (renouvellement réseaux et postes de pompage essentiellement)
  - Sans évolution des tarifs de la redevance assainissement, l'encours de dette passerait de 15 M€ fin 2023 à 40 M€ à horizon 2028 (plus de 51 M€ en 2030 sans intégrer la construction d'une nouvelle STEP à venir). Cette progression de la dette semble difficilement supportable à moyen terme.
- ⇒ Aussi, afin limiter la hausse de la dette, il est proposé une augmentation de la part variable de la redevance assainissement à hauteur de 4% sur 2024 (*pourcentage de hausse correspondant au niveau de l'inflation sur l'année 2023*)



*Une hausse de la redevance de 4% permet de limiter l'encours de dette à moins de 30 M€ fin 2028, et ainsi laisser une marge de manœuvre pour financer la suite du PPI (nouvelle STEP notamment)*

# BUDGET EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

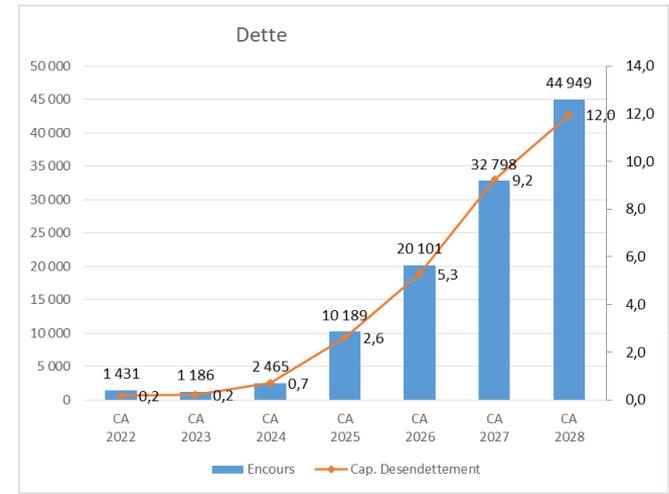
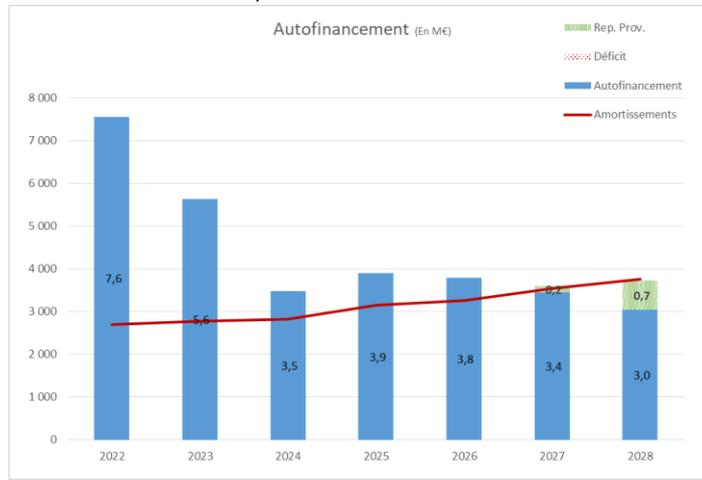
Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

Document communiqué en vertu de la Loi n° 2016-917 du 7 juin 2016 sur le droit d'accès à l'information. Sur 2024, ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_05-DE



- Le budget 2024 va être impacté par la fermeture temporaire des captages d'eaux décidée pour l'approvisionnement en eau sera ainsi majoritairement effectué au travers de l'usine de C... estimé à environ 0,7 M€. L'inflation impactant également les autres postes (analyse, fournitures, ..), les charges vont globalement augmenter de 10% sur l'année 2024 (+1,2 M€)
  - Suite à une année pleine d'exercice de la compétence sur l'intégralité du territoire, les recettes sont ajustées aux encaissements réels, ce qui génère une baisse de recettes par rapport au BP 2023 de l'ordre de 1 M€.
  - Aussi, globalement sur le budget eau potable, un autofinancement d'environ 3M€ est attendu sur l'exercice 2024 (montant minimum nécessaire à la couverture des amortissements)
  - Des investissements sont prévus à hauteur de 100 M€ sur la période 2024-2028, dont 14 M€ l'année 2024, principalement des travaux de renouvellement de réseaux et de réhabilitation des réservoirs.
- ⇒ Afin de permettre l'équilibre du budget sur les années à venir, et limiter la hausse de la dette, il est proposé une augmentation de la part variable des tarifs de vente d'eau à hauteur de 4% sur 2024 (*pourcentage de hausse correspondant au niveau de l'inflation sur l'année 2023*)





## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

La Rochelle, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du Conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des priorités qui seront retenues au budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière, et de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité

## PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La croissance de la zone Euro devrait s'établir à +0.6 % pour l'année 2023, une légère reprise économique est envisagée (+1.2%) du fait notamment du ralentissement de l'inflation. Ces prévisions restent néanmoins extrêmement fragiles au regard du contexte géopolitique mondial.

En France, la croissance du PIB pourrait atteindre 1% en 2023. Le rebond progressif de la consommation des ménages grâce à la décrue de l'inflation devrait permettre une légère hausse de la croissance pour 2024 qui serait attendue autour de 1,4 %. Suite à l'instauration de différents boucliers tarifaires, l'inflation enregistrée en 2023 devrait s'établir autour de 4,2%, et diminuer progressivement sur l'année 2024 (autour de 2,6%)

Le projet de Loi de Finances pour 2024 prévoit un déficit public de l'ordre de -4.9% pour 2023, et autour de -4.4% pour l'année 2024. Un retour sous le plafond des 3 % est attendu uniquement à partir de 2027.

## PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Projet de loi de finances 2024 : Mesures relatives aux collectivités (version non définitive en vigueur au 1/12/2023)

- Aménagement de la suppression de la CVAE

La loi de Finances 2023 avait entériné une suppression totale de la CVAE en 2 années : réduction de moitié en 2023, et suppression totale en 2024. Le PLF 2024 vient repousser à 2027 la suppression effective de la CVAE. Une diminution progressive du taux sera mise en place sur la

période 2024-2027. Pour les collectivités ce décalage ne change rien, car elles perçoivent depuis 2023 une fraction de la TVA nationale en lieu et place de la CVAE.

- Hausse de la DGF

Une augmentation de l'enveloppe de la DGF à hauteur de 214 M€ sur une enveloppe globale de 27,1 Mds est prévue au projet de loi de finances. Cette augmentation permettra principalement de financer la péréquation communale (DSR et DSU). Malgré cette hausse globale de l'enveloppe, les intercommunalités vont subir une diminution de la dotation d'intercommunalité pour alimenter d'autres dotations, cela va se traduire pour la CdA par une perte de l'ordre de 150 K€.

- DSIL et fonds vert

L'enveloppe de la DSIL est reconduite au même niveau qu'en 2023, soit 570 M€, avec un objectif de financement de projets favorables à l'environnement rehaussé de 25 à 30 %. Parallèlement, une augmentation de l'enveloppe fonds vert de 0,5 M€ est prévue (elle s'élève pour 2024 à 2,5 Md€).

## SITUATION FINANCIERE FIN 2023

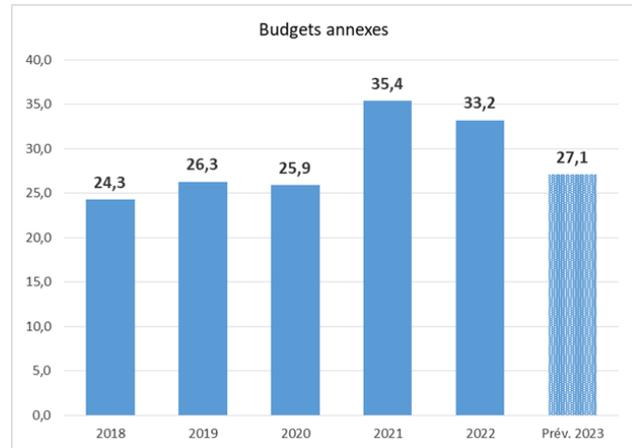
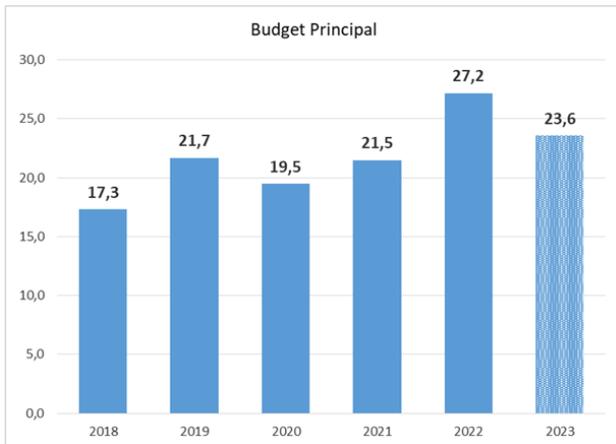
L'autofinancement 2023 du budget principal devrait connaître une diminution d'environ 3.6M€ par rapport à 2022, et se situer autour de 23.6 M€. Il convient de rappeler que l'épargne brute de l'année 2022 était exceptionnellement élevée du fait notamment d'une forte dynamique des recettes de TVA.

Outre la moindre dynamique des recettes fiscales en 2023 (notamment la TVA), la baisse d'autofinancement s'explique également par la hausse importante des dépenses énergétiques (+1.5 M€), mais également par l'évolution de la masse salariale estimée à près de 7% (mesures nationales liées au point d'indice, et impact des créations de postes).

Sur les budgets annexes, globalement une baisse de 6.1 M€ est constatée par rapport à 2022. Cette diminution est particulièrement marquée sur 3 budgets annexes :

- Budget assainissement : La forte hausse du coût de l'électricité (+2M€) impacte l'autofinancement de ce budget (-2M€)
- Budget Gestion des Déchets : Les fortes indexations des contrats de collecte et traitement (indexations minimums à 10% générant des surcoûts de l'ordre de 3 M€) engendrent une diminution d'environ 2 M€ de l'épargne brute
- Budget Mobilité transports : Une forte indexation des contrats des opérateurs de réseau est constatée (+2.5 M€). La diminution de l'autofinancement est estimée à environ 1 M€. La bonne dynamique du versement mobilité (+6%) permet d'atténuer la perte d'épargne.

## Autofinancement sur la période 2017 -2022



Au niveau des investissements, l'année 2023 est marquée par le maintien d'un haut niveau de dépenses. 78 M€ auront été investis sur le territoire, notamment au travers des travaux sur les pistes cyclables, l'accompagnement à la production de logements et du PRU, le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, ou le démarrage des travaux de réhabilitation énergétique de la médiathèque et de la piscine de Périgny.

Ces travaux ont pu majoritairement être financés par l'autofinancement, les subventions reçues et les résultats des années passées. Aucun emprunt ne devrait être nécessaire sur l'année 2023. L'encours de dette s'élève fin 2023 à 36 M€ en baisse de 5.8M€ par rapport à 2022.

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 sont tournées vers l'avenir et mettent le cap sur le zéro carbone en programmant des investissements majeurs pour le territoire. Ces investissements estimés à quasiment un milliard d'euros sur la période 2024 – 2030 (500 M€ d'ici 2026) sont tournés vers les priorités politiques définies dans le cadre du projet de territoire.



Ces orientations accompagnent la **sobriété du territoire** notamment au travers de la réhabilitation des réseaux d'eaux et d'assainissement afin de réduire les fuites et résister aux inondations (27 M€ en 2024 sur un programme global de 165 M€). Des travaux de réhabilitations énergétiques des bâtiments communautaires seront lancés sur l'année 2024 (Espaces Congrès, Piscines), ainsi que le développement des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique à destination des particuliers (Plateforme Rochelaise de la Rénovation Énergétique), ou à destination des entreprises (Dispositif Téro). L'agglomération poursuivra également ses

investissements majeurs sur la création des pistes cyclables, ou le renouvellement de sa flotte de bus vers une motorisation propre.

Les orientations budgétaires accompagnent la **solidarité du territoire** notamment au travers des budgets consacrés à la politique de l'habitat et du logement (4 M€ pour l'accompagnement des bailleurs sociaux, 0.8 M€ pour l'aide à l'accession sociale), ou à l'accompagnement du Programme de Renouvellement Urbain de Villeneuve les Salines. L'année 2024 sera également marquée par le lancement de 3 nouveaux dispositifs solidaires : Opération de rénovation du parc privé (PIG), l'ouverture d'une Licence Accès Santé, et la mise en œuvre d'un dispositif de voile scolaire à destination des 28 communes de l'agglomération.

Ces orientations budgétaires accompagnent la **créativité du territoire** en programmant notamment le lancement du projet de nouveau conservatoire, ou l'extension de La Sirène.

Enfin, ces orientations sont tournées vers la **coopération du territoire** en accompagnant les partenaires de l'agglomération (Grand Port Maritime, Université, Port de Pêche), et en soutenant financièrement les 28 communes de l'agglomération (Fonds Structurants notamment). Une actualisation du Pacte Fiscal et Financier sera également engagée sur l'année 2024.

## BUDGET PRINCIPAL

### A – **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Pour l'année 2024, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 115 M€, soit une hausse de 1.3 M€ par rapport à 2023 (+1.2%). Cette augmentation est quasi exclusivement liée aux recettes fiscales.

Pour les années suivantes, une indexation moyenne à hauteur de 2% est prévue globalement sur les recettes.

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Malgré l'augmentation de l'enveloppe au niveau national, une légère diminution de la DGF de la Communauté d'Agglomération est envisagée sur l'année 2024. Elle devrait s'élever à 17.7 M€ en baisse de 0.1M€ par rapport à 2023. Cette diminution porte uniquement sur la dotation de compensation, dotation qui est utilisée, au niveau national, pour financer la péréquation entre les collectivités.

- **Fiscalité Économique**

Depuis l'année 2023, et suite à la suppression de la CVAE, la fiscalité économique est uniquement composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Une recette de 24.8 M€ est attendue pour l'année 2024, montant en hausse de 0.8 M€ par rapport à 2023 (+3.3 %).

S'agissant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), le taux restera inchangé pour 2024 (25.97%). Une augmentation de ce produit est envisagé à hauteur de 4% (+800 K€), principalement liée aux nouvelles implantations d'entreprises, et à la revalorisation des bases d'impositions prévue en loi de finances.

Concernant les IFER, et la TASCOM, une quasi stabilité des recettes est prévue, l'agglomération de la Rochelle n'ayant aucun pouvoir de taux sur ces taxes.

- Fiscalité Ménages

Depuis l'année 2021, la fiscalité ménages est exclusivement constituée des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour un montant total d'environ 3.8 M€ (en hausse de 0.1M€). Les taux resteront inchangés sur l'année 2024.

- Fraction de TVA Nationale

Sur l'année 2024, l'agglomération devrait encaisser 41 M€ de TVA (en hausse de 4%) en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE. Cette recette est indexée sur l'évolution de la TVA au niveau national, dont la dynamique est complexe à évaluer. En 2024, la TVA représente 36% des recettes totales de l'agglomération. Il est important de noter que l'agglomération ne bénéficie d'aucun pouvoir de taux sur cette recette et qu'elle est, à ce stade des discussions sur le PLF 2024, fortement déconnectée de la conjoncture locale.

- Taxe GEMAPI

Concernant la taxe GEMAPI, instaurée en 2022 par l'agglomération, le produit prélevé en 2023 à hauteur de 1.5 M€ sera reconduit sur l'année 2024.

- Taxe de séjour

Afin de financer la compétence « promotion du tourisme », la Communauté d'Agglomération a instauré une taxe de séjour communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour 2024, un produit de plus de 4 M€ est attendu. Ce produit pourrait être en légère baisse par rapport à 2023 du fait des mesures prises pour réguler l'offre de meublés de tourisme.

- Autres recettes

Les autres recettes concernent essentiellement les recettes tarifaires et les remboursements issus de la mutualisation des services. Les recettes tarifaires notamment perçues auprès des usagers des piscines et de la médiathèque devraient connaître une légère baisse liée à la fermeture d'établissements pour travaux.

## **B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement vont s'élever autour de 93 M€, soit une évolution de 1.8% par rapport au BP 2023. Cette augmentation est principalement liée à la masse salariale, au développement de certaines compétences (habitat avec le PIG, et la transition énergétique avec la PRRE), et au lancement de nouveaux projets (voile scolaire, licence Accès Santé).

Pour les années 2025 et suivantes, l'évolution annuelle des dépenses se situera entre 2% et 3% par an selon les années.

- Intérêts de la dette

Ils pèsent moins de 0.2M€ sur l'année 2024, en très légère augmentation par rapport à 2023. Fin 2023, l'encours de dette du budget principal devrait diminuer de 1.5 M€ et se situer autour de 12.4 M€ (aucun emprunt sur 2023). Cependant, face aux investissements importants à financer sur l'année 2024, de nouveaux emprunts devront être contractualisés en fin d'année, aussi la charge de la dette devrait repartir à la hausse (un emprunt d'environ 10M€ est envisagé pour 2024). La capacité de désendettement restera à un niveau satisfaisant autour de 1 année. Les intérêts devraient continuer à augmenter dans les années à venir du fait des nouveaux emprunts qu'il sera nécessaire d'engager pour financer les projets structurants du territoire.

- Masse salariale

La masse salariale « brute » du budget principal devrait se situer autour de 38 M€ sur l'année 2024, soit une hausse de 5% par rapport au BP 2023. Cette évolution est en cohérence avec les hypothèses prises lors de l'élaboration de la prospective financière, à savoir une évolution maximum de 5% sur les années 2024 et 2025.

Une partie importante de cette hausse (environ 4%) s'explique par les évolutions réglementaires (point d'indice, hausse cotisation retraite notamment), et l'impact en année pleine des créations de postes décidées en 2023. Les créations de nouveaux postes en 2024 sont limitées à 4 (+2 postes financés) afin de respecter la contrainte d'évolution maximum à 5% de la masse salariale. Ces nouveaux postes sont nécessaires pour développer certaines compétences de l'agglomération (habitat, Projets urbains, PRU, énergie).

- Subventions

Aucune indexation n'est envisagée pour 2024 concernant les subventions ordinaires, elles seront donc reconduites aux montants versés en 2023 (sauf exceptions). Le dispositif exceptionnel d'aide à la création d'emplois mis en place après la période COVID ne sera pas reconduit sur l'année 2024 (500 K€).

- Charges des budgets annexes

Elles s'élèvent à 4.4 M€ en 2024, stable par rapport à 2023. Ces participations concernent les budgets annexes développement économique (3 M€), Mobilité Transports (1 M€), et l'office de tourisme communautaire de Chatelaillon.

A partir de 2025, une hausse de 1M€ est envisagée sur la subvention d'équilibre du budget annexe transports.

- Dépenses à caractère général

Hors fluides, les charges à caractère général sont en augmentation d'environ 1.3 M€ sur le budget principal entre 2023 et 2024. La hausse mécanique de certaines charges notamment face à une inflation importante (indexation des contrats, carburants, fournitures diverses) explique une partie de cette évolution. L'autre partie est liée au développement des compétences communautaires et au lancement de nouvelles actions : fonctionnement de la Plateforme Rochelaise de Rénovation Energétique, mise en œuvre du PIG, déploiement de la voile scolaire notamment.

Concernant les fluides, après une hausse constatée de plus de 1.5 M€ sur l'année 2023, une légère détente est attendue sur l'électricité en 2024. Aussi, une baisse de 400 K€ est envisagée au budget 2024.

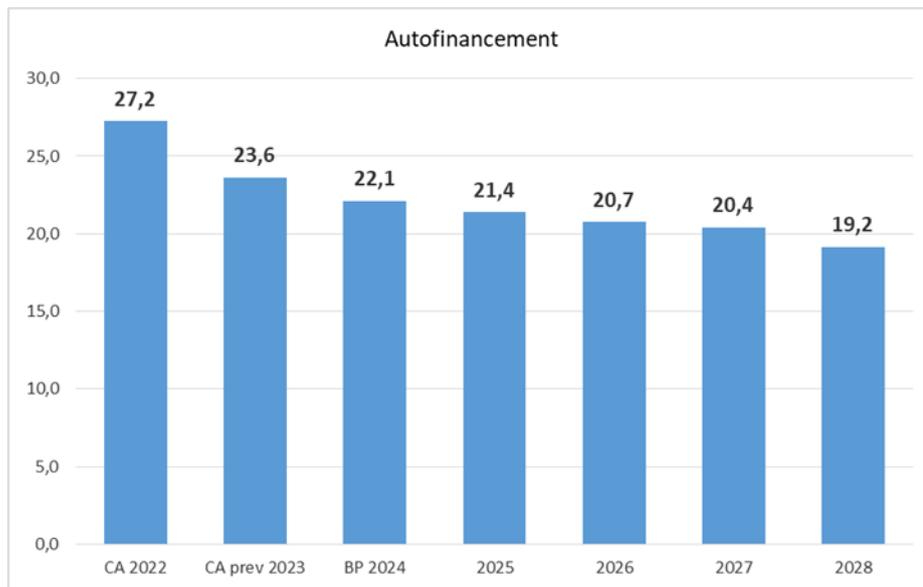
En 2025, hors inflation, une hausse d'environ 1 M€ est programmée sur ce poste du fait de la réouverture en année pleine de certains équipements (médiathèque, piscines) mais également de la budgétisation sur une année complète des nouveaux dispositifs mis en œuvre en 2024 (voile scolaire, PIG, LAS).

- Autofinancement

Sur l'année 2024, la hausse des recettes ne permet pas le financement de l'intégralité des augmentations de dépenses, aussi une baisse de l'autofinancement de 1.5 M€ est estimée (comparaison BP 2024 au CA prévisionnel 2023). Il se situera autour de 22.1 M€. Ce niveau d'autofinancement est conforme aux hypothèses intégrées dans la prospective financière associée au financement du PPI.

L'autofinancement devrait se stabiliser autour de 19 M€ sur les années suivantes (hausse des intérêts et des participations aux budgets annexes notamment).

## Autofinancement prévisionnel sur la période 2022-2028



## C – INVESTISSEMENT

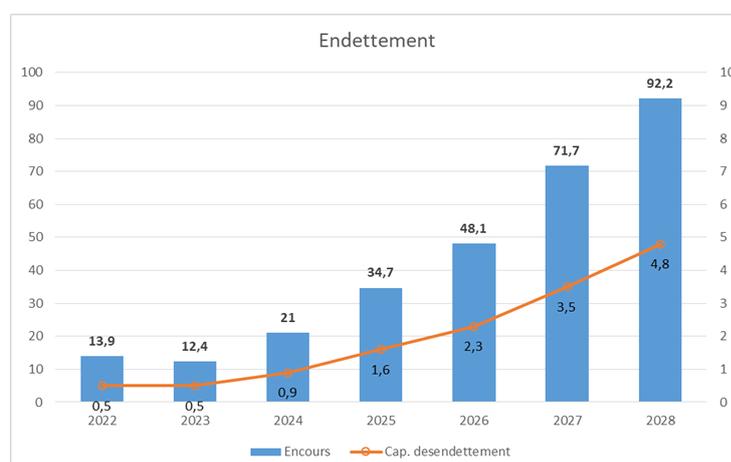
Hors mouvements financiers, 70 M€ de dépenses d'investissement sont programmées sur l'exercice 2024.

Les principales dépenses concernent la politique de l'habitat et du logement (5 M€), la mobilité au travers des pistes cyclables (3 M€), l'accompagnement de l'opération PRU de Villeneuve les Salines (4 M€), ou des travaux sur le site de Bongraine (1 M€). Des travaux relatifs à la réhabilitation énergétique de plusieurs bâtiments sont également programmés : Médiathèque (3.9 M€), Piscines Périgny et La Rochelle (10.3 M€), Forum des Pertuis (2.5 M€).

Ces dépenses d'investissement sont financées principalement par l'autofinancement, les excédents des années précédentes et les subventions reçues. Le solde sera financé par un emprunt qui devrait se situer autour des 10 M€. La capacité de désendettement s'élèvera à 1 année fin 2024.

Sur la période 2024-2030, la programmation pluriannuelle des investissements est estimée à 390 M€.

Face aux investissements importants prévus au PPI sur les prochaines années, l'endettement pourrait s'élever autour de 90 M€ en 2028, soit une capacité de désendettement légèrement inférieure à 5 années.



## BUDGETS ANNEXES

### A- Budget Annexe Eau Potable

Le budget 2024 va être impacté par la fermeture temporaire des captages d'eaux décidée en fin d'année 2023. Sur 2024, l'approvisionnement en eau sera ainsi majoritairement effectué au travers de l'usine de Coulonge, ce qui va générer un surcoût estimé à environ 0,7 M€.

L'inflation impactant également les autres postes (analyse, fournitures, ..), les charges vont globalement augmenter de 10% sur l'année 2024 (+1,2 M€).

Concernant les recettes de fonctionnement, et suite à une année pleine d'exercice de la compétence sur l'intégralité du territoire, elles sont ajustées aux encaissements réels, ce qui génère une baisse de recettes par rapport au BP 2023 de l'ordre de 1 M€. Elles devraient se situer autour de 19.5 M€ pour l'année 2024.

Aussi, globalement sur le budget eau potable, un autofinancement d'environ 3M€ est attendu sur l'exercice 2024 (montant minimum nécessaire à la couverture des amortissements).

Des investissements sont prévus à hauteur de 100 M€ sur la période 2024-2028, dont 14 M€ l'année 2024, principalement des travaux de renouvellement de réseaux (5 M€) et de réhabilitation des réservoirs (2.6M€). Un investissement à hauteur de 3 M€ est également programmé pour développer la télérelève sur le territoire (programme à 12M€ au global sur 4 années).

Ces investissements seront financés sur l'année 2024 majoritairement par l'autofinancement et les excédents des années passées. Un emprunt d'environ 1 M€ pourrait être nécessaire en fin d'année.

Face aux investissements importants à venir (renouvellement des réseaux, usine de Coulonge), mais également pour faire face aux fortes augmentations des dépenses de fonctionnement, il est proposé une augmentation de la part variable des tarifs de vente d'eau aux usagers à hauteur de 4 % pour l'année 2024.

### B- Budget Annexe Assainissement

Après une année 2023 fortement impactée par la crise énergétique (+3 M€ sur le poste fluides), les dépenses de fonctionnement 2024 vont légèrement diminuer (-1 M€), et se situeront autour de 16 M€. Cette baisse est uniquement liée à la détente sur les prix de l'électricité (-15%), les autres postes de charges vont continuer de subir une indexation importante : traitement des boues, les analyses, ou la fourniture de petits équipements.

S'agissant des recettes, en lien avec la politique tarifaire de l'eau potable, il est proposé une augmentation de la part variable de la redevance assainissement à hauteur de 4% pour l'année 2024 (pourcentage correspondant au niveau prévisionnel de l'inflation sur l'année 2023). Au global, les recettes devraient s'élever à près de 25 M€, en hausse de 1.7% par rapport à 2023.

Après avoir mécaniquement diminuée en 2023, l'épargne brute va repartir à la hausse en 2024 (+ 1.8M€ par rapport à 2023) sans retrouver néanmoins les niveaux des années précédentes.

Concernant les investissements, ils sont estimés à 27 M€ pour l'année 2023 avec notamment des travaux de raccordement du bassin de collecte de la STEP d'Aigrefeuille vers celle de

Chatelaillon (2.6 M€), un effort important sur les travaux de renouvellement des réseaux et postes de pompage (10.2 M€), ou les travaux sur le poste Porte Dauphine (5.8 M€).

Afin de financer ces investissements, un emprunt d'environ 6M€ pourrait être nécessaire. Suite au désendettement important de ce budget sur les dernières années, l'encours de dette se situera autour de 19 M€ fin 2024.

Suite à l'adoption du schéma directeur assainissement, un investissement de 110 M€ est prévu sur la période 2024-2028, principalement sur le renouvellement des réseaux et la réhabilitation/construction de stations d'épuration. L'encours de dette remontera pour se situer autour de 30 M€ à fin 2028.

### **C- Budget Annexe Gestion des déchets**

Depuis plusieurs années, le budget gestion des déchets connaît une hausse constante des contrats de prestations de collecte et traitement. Sur l'année 2023, cela s'est traduit par une charge supplémentaire d'environ 3M€. L'équilibre du budget pourra être atteint en 2023 grâce à l'augmentation du taux de TEOM de 3% décidée en début d'année.

Sur l'année 2024, une hausse des dépenses à hauteur de 3,8 M€ est attendue notamment liée à la très forte indexation des contrats, au nouveau contrat de prestations de collecte, ou la mise en œuvre d'actions dans le cadre du PLPMA. Malgré une indexation des bases de TEOM estimée à 4%, l'équilibre du budget ne sera pas trouvé fin 2024, le déficit devrait se situer entre 0,5M€ et 1 M€.

Sur les années suivantes, face à la hausse programmée de certaines charges (Indexation des contrats, nouveau contrat centre tri, surcote nouvelle unité de compostage, masse salariale), et aux investissements importants à venir (unité de compostage, centre de tri, centres de valorisation...), l'équilibre du budget ne sera pas atteint (l'autofinancement est insuffisant pour couvrir les dotations aux amortissements). Le déficit structurel se situera autour de 4 M€ à horizon 2028.

Face à ces difficultés budgétaires et afin de poursuivre la stratégie déchets adoptée en 2022, différents leviers doivent être actionnés d'ici à 2026. En effet, le budget devra avoir retrouvé un équilibre avant le passage à la TEOMI pour l'année 2027.

Aussi, afin d'atteindre cet équilibre budgétaire, il est proposé de poursuivre la stratégie financière mise en œuvre sur les 2 dernières années :

- Hausse du taux de TEOM de l'ordre de 10% lissée sur 3 années 2024, 2025, 2026 :  
Sur l'année 2024, une augmentation de 3% du taux est proposée (passage d'un taux de 9,59% à 9.88 %). Une augmentation identique sur 2025 et sur 2026 (+3% chaque année) pourra ensuite être programmée
- Déploiement de la redevance spéciale administrations et entreprises de façon progressive sur les années 2024 à 2026
- Une utilisation des provisions pour combler le déficit résiduel

Concernant l'investissement, des dépenses sont programmées à hauteur de 35 M€ pour l'année 2024 et concernent principalement les travaux de l'unité de compostage (14.6 M€), le centre de tri Altriane (4.8 M€), ou les acquisitions de matériels de pré-collecte (6.6 M€).

Un emprunt de l'ordre de 10 M€ pourrait être nécessaire sur l'année 2024.

### **D- Budget Annexe Mobilité transports**

Le budget mobilité transports a connu sur l'année 2023 une forte hausse des contrats des opérateurs de réseaux (+3 M). En 2024, ces indexations vont se poursuivre et devraient impacter le budget à hauteur de 2 M€.

S'agissant des recettes, le versement mobilité connaît une forte dynamique depuis le début de l'année 2023 (+6%, soit +1.7 M€), qui devrait légèrement diminuer en 2024 (l'évolution est estimée autour de 3.5%). Combiné à une hausse des recettes tarifaires (modification de la grille tarifaire en 2023), le budget transports devrait être à l'équilibre sur 2024 (épargne brute estimée à 3.5 M€).

Néanmoins, afin de permettre le renouvellement du parc véhicules vers une motorisation électrique (70 M€ au global), et dégager une enveloppe supplémentaire maximum de 6 M€ pour développer l'offre (Bus, vélos, TER, Car Express, ..) à compter de 2025, il sera proposé à compter de l'année 2025, d'actionner 3 leviers :

- Une augmentation du taux du versement mobilité : actuellement à 1,70 %, il est proposé de le fixer à 2% à compter de 2025 (+5,2 M€)
- Une augmentation de la participation du budget principal : +1 M€ à compter de 2025 (soit une subvention globale de 2M€)
- Une utilisation des provisions pour combler le déficit résiduel

Le taux du versement mobilité devra être délibéré en fin d'année 2024 afin d'être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les dépenses d'investissements sur l'année 2024 sont estimées à 13 M€ et concernent principalement le renouvellement de la flotte de véhicules (4 M€), les travaux sur le dépôt de Lagord (1.7 M€), ou les travaux d'aménagement du réseau (1.1 M€). Ces investissements sont financés par l'autofinancement, les excédents des années passées, et par un emprunt d'environ 4 M€.

## **E- Budget Annexe Développement économique**

Ce budget annexe développement économique regroupe principalement les dépenses et recettes liées à la construction et à la gestion des bâtiments à vocation économique (pépinières, hôtels d'entreprises), ainsi que les actions de soutien à l'innovation et d'animation des filières économiques.

Pour l'année 2024, les recettes locatives devraient se stabiliser autour de 2.2M€. Suite au déploiement de la stratégie de location des terrains dans les zones d'activités économiques, il est prévu dans le budget 2024 une somme de 40 K€ de recettes locatives à cet effet.

Les dépenses de fonctionnement devraient être relativement stables en 2024 (autour de 4 M€). La diminution du poste fluides permet de compenser l'augmentation relative des autres charges. Des investissements sont prévus à hauteur de 8.7M€ notamment pour réhabiliter les bâtiments économiques.

## **ELEMENTS SUR LA MASSE SALARIALE**

Sur le budget général, la masse salariale s'élève à 55M€, en augmentation nette (déduction faite des recettes perçues) de 6.1 %.

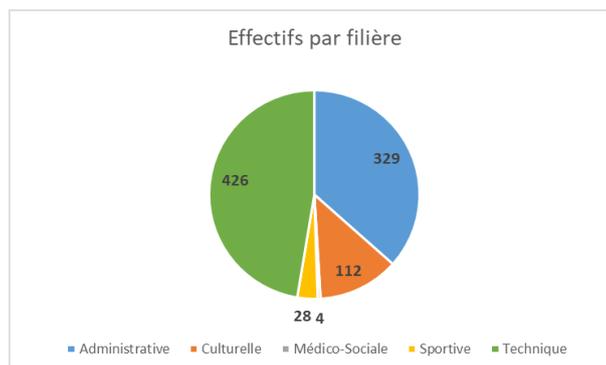
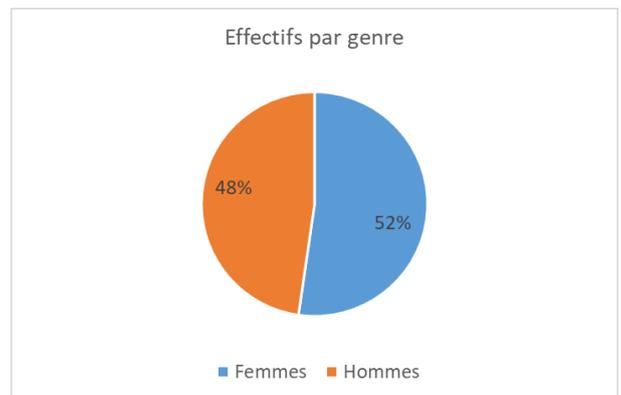
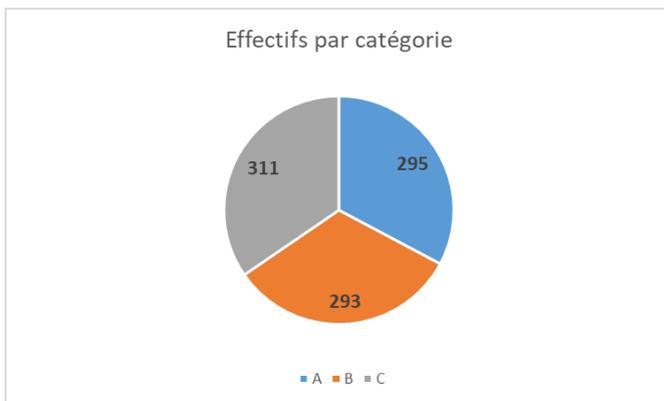
Cette hausse est due à plusieurs facteurs :

- La hausse du point d'indice en année pleine
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- L'augmentation du taux de cotisation retraite

- La création de 4 postes sur le budget eau potable pour poursuivre la prise de compétence sur l'intégralité du territoire. Trois postes non permanents sont aussi prévus pour mettre en œuvre la mensualisation de la facturation d'eau.
- La création de 9 postes sur le budget annexe déchets pour accompagner la mise en œuvre progressive de la future stratégie déchets (redevance spéciale, tarification incitative, déploiement des points d'apport volontaire)
- La création de 1 poste sur le budget assainissement sur la partie diagnostic des raccordements.
- La création de 6 postes (dont 2 postes financés) sur le budget principal pour accompagner certaines politiques publiques (habitat, Projets urbains, PRU, énergie, espaces naturels sensibles, coopération internationale).

Pour mémoire, le temps de travail effectif des agents de l'agglomération est fixé depuis 2017 à 1 607 heures, il est donc conforme à la réglementation.

### Quelques éléments sur la répartition des effectifs (899 agents)



## ELEMENTS SUR L'ENDETTEMENT

A la fin de l'année 2023, l'encours de dette s'élève à 36 M€, en diminution de 5.8 M€ sur le budget général. Dans le détail, sur le budget principal, aucun emprunt ne sera encaissé d'ici la fin d'année, l'encours de dette diminue de 1.5 M€ et se situe à 12.4 M€. La capacité de désendettement est inférieure à une année.

Sur les budgets annexes, l'encours de dette est en diminution de 4.3 M€ sur les budgets annexes et s'élève à 23.2 M€.

Au global, la capacité de désendettement sur le budget général fin 2023 s'élève à 1.3 années.

Pour 2024, et afin de financer les projets structurants du territoire (pistes cyclables, PRU, travaux requalifications de la médiathèque et des piscines, ...), un nouvel emprunt d'un montant d'environ 10 M€ sera nécessaire sur le budget principal (le montant sera ajusté au regard de l'avancée des travaux). Face aux investissements importants prévus au PPI, l'encours de dette devrait ainsi progressivement augmenter jusqu'en 2028, la capacité de désendettement restera néanmoins inférieure à 5 années.

Sur les budgets annexes, une augmentation de l'encours est programmée sur l'année 2024, essentiellement concentrée sur le budget assainissement (6 M€), gestion des déchets (10 M€), et transports (4 M€). Au global une hausse de l'encours d'environ 17M€ pourrait être constatée sur les budgets fin 2024.

## ELEMENTS SUR LE PPI

### **Principaux investissements par politiques publiques – PPI 2023 – 2030**

Liste non exhaustive

#### EAUX ET ASSAINISSEMENT

Projets	Total PPI 2023-2030	Recettes attendues	Calendrier
<b>ASSAINISSEMENT</b>			
Réhabilitation des réseaux et postes de pompages	138 000 000	8 900 000	2023 - 2030
Transfert Effluents	13 800 000	2 000 000	2023 - 2030
Reconstruction STEP St Christophe	9 700 000		2027 - 2029

<b>EAU POTABLE</b>			
Renouvellement réseaux eau potable	57 800 000	1 000 000	2023 - 2030
Réhabilitation usine production eau Coulonge	23 300 000	3 700 000	2025 - 2028
Réhabilitation Chateaux d'eau	17 300 000		2023 -2030

<b>GEMAPI</b>			
PAPI Inondations (Esnandes, yves, Lauzières, LR)	4 500 000	3 600 000	2023 - 2028
PAPI Ruissellement	6 142 624	2 473 000	2026 - 2028
Marais - CTMA	2 700 000	1 100 000	2023 -2029

<b>Eaux Pluviales et Littorales</b>			
Curage bassins de rétention	4 000 000		2023 - 2028
Travaux GEPU	19 500 000		2023 - 2030

## MOBILITE ET TRANSPORTS

Projets	Total PPI 2023-2030	Recettes attendues	Calendrier
<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS</b>			
Renouvellement bus	76 350 000	800 000	2023 - 2030
Dépôts	51 000 000		2024- 2030
Pôles d'échanges (Chatelaillon, La Jarrie, Usseau)	2 700 000	80 000	2024-2027
Travaux axes BHNS	6 700 000		2025 -2028

<b>BUDGET PRINCIPAL - MOBILITE</b>			
Pistes cyclables	26 100 000	1 800 000	2023 - 2030
Haltes ferroviaires	1 600 000		2026 -2028
Participation échangeur - Entrée nord Angoulins	3 675 000		2024 - 2028
Participation échangeur Fief Rose	3 200 000		2027 - 2029
Participation échangeur Moulin des Justices & RN11	11 200 000		2025 - 2030
Requalification voiries communautaires	8 000 000	3 200 000	2023 -2030

## GESTION DES DECHETS

Projets	Total PPI 2023-2030	Recettes attendues	Calendrier
<b>BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS</b>			
Centres de valorisation des déchets	12 400 000		2024 - 2026
Modernisation unité de compostage	20 800 000		2023 - 2025
Modernisation et extension centre de tri Altriane	42 600 000	26 800 000	2024 - 2026
Travaux dépôts bennes à ordures ménagères	2 500 000		2024 - 2025

## HABITAT ET AMENAGEMENT URBAIN

Projets	Total PPI 2023-2030	Recettes attendues	Calendrier
<b>Habitat</b>			
Fonds de concours bailleurs sociaux	34 000 000		2023 - 2030
Aide production logements accession maîtrisée	5 900 000		2023 - 2030
Opération Parc privé	3 300 000		2024 - 2029
Aires d'accueil Grands Passages	3 350 000		2024 - 2026
<b>Politique de la ville</b>			
PRU Villeneuve les Salines	18 300 000		2023 - 2030
Contrat de ville	1 300 000		2023 - 2030
<b>Environnement, Energie, Agriculture Péri-urbaine</b>			
Agriculture Péri-urbaine (PAT, Espaces tests)	1 100 000		2023 - 2027
SEM énergie	3 100 000		2024 - 2026
Plate Forme de la rénovation énergétique	2 100 000		2023 - 2030
<b>Aménagement urbain</b>			
Aménagement numérique	5 200 000		2023 - 2030
Projets Urbains (Etudes, travaux, terrains, provisions)	11 400 000	4 300 000	2023 - 2030
Construction Gendarmerie	4 000 000	1 935 000	2025 - 2027
Fonds structurants communes	8 450 000		2023 -2030
Fonds accompagnement mise en œuvre CTG	5 000 000		2026 -2030

## ECONOMIE, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Projets	Total PPI 2023-2030	Recettes attendues	Calendrier
<b>Economie</b>			
Travaux batiments économiques	19 600 000		2023 - 2030
Avances remboursables Calcium	4 400 000	2 000 000	2023 - 2030
Réhabilitation Port de pêche	4 792 000		2023 - 2026
Grand Port Maritime	4 443 000		2023 - 2026
SEM Patrimoniale	5 500 000		2024 - 2026
<b>Zones activités économiques</b>			
Création, Extensions ZAE	25 000 000	6 500 000	2023 - 2030
Réhabilitation ZAE existantes	17 700 000		2023 - 2030
<b>Tourisme</b>			
Réhabilitation Espace ENCAN	14 000 000	1 000 000	2025 - 2028
Réhabilitation Forum des Pertuis	5 000 000	500 000	2023 - 2027
Promotion du tourisme	2 700 000	250 000	2023 - 2030
<b>Université</b>			
CPER université	5 600 000		2023 - 2030
Conventionnement Université	836 000		2023 - 2030

## SPORTS – CULTURE

Projets	Total PPI 2023-2030	Recettes attendues	Calendrier
<b>SPORTS - PISCINES COMMUNAUTAIRES</b>			
Périgny - Réhabilitation Structurale et énergétique	6 800 000	1 000 000	2023 - 2024
La Rochelle - Réhabilitation Structurale et énergétique	7 750 000	1 000 000	2024 -2025
Châtelailon - Reconstruction Piscine	13 000 000		2026 - 2029
Lagord - Construction 4ème Piscine	20 000 000	1 000 000	2025 - 2028

Projets	Total PPI 2023-2030	Recettes attendues	Calendrier
<b>CULTURE - EQUIPEMENTS CULTURELS</b>			
Médiathèque - Requalification fonctionnelle et énergétique	6 775 000	4 342 000	2023 - 2024
Nouveau Conservatoire - Chasseloup-Loubat	12 050 000	4 000 000	2024 - 2026
Coursive - Réhabilitation	13 350 000	2 105 000	2025 - 2028
Sirène - Extension Batiment ENSO	12 965 000	2 000 000	2025 - 2027

## MOYENS GENERAUX

Projets	Total PPI 2023-2030	Recettes attendues	Calendrier
<b>Moyens Généraux</b>			
Rénovation énergétique des bâtiments	6 100 000	834 000	2023 - 2029
Entretien et réparation bâtiments administratifs	3 000 000		2023 - 2030
Informatique (logiciels, matériels, ..)	19 000 000		2023 - 2030
Transition numérique	3 900 000	2 500 000	2023 - 2030